

La propriété de La Ravoire bradée : une belle affaire pour Bouygues immobilier

Après des négociations délicates qui avaient été conduites par Michel Duby de 1997 à 2000 sous le mandat de Gilbert Perrin, cette propriété qui appartenait alors à la SNCF avait été acquise pour un million d'euros.

Il s'agissait en 2000 d'une très bonne affaire : la volonté était de réaliser un projet structurant destiné à l'ensemble de la population comprenant une école en remplacement de celle du chef-lieu qui avait dû être évacuée en raison d'un glissement de terrain. Cette école comprenait huit classes, un restaurant scolaire et une cuisine centrale qui aurait fourni des repas traditionnels préparés sur place aux différentes écoles de la commune mais aussi une bibliothèque, des aires sportives et des aires de jeux ouvertes au public dans un cadre aéré.

Il restait autour du bâtiment principal de la place pour la réalisation de services d'intérêt général. Un lieu d'accueil pour les personnes âgées avait été alors envisagé dans l'espace restant.

La municipalité Tissot a mis fin à ce projet et le bâtiment La Ravoire qui devait être rénové a été abandonné. Il s'est dégradé au fil du temps et a été détruit par la municipalité actuelle en 2017.

Un beau gâchis en termes d'aménagement.

Le maire Patrick Kollibay a décidé de vendre la propriété. Les intentions de la municipalité ont-elles été auparavant définies ? **N'aurait-il pas fallu avant toute décision travailler ce dossier avec l'ensemble du conseil municipal ?** Un preneur a finalement été trouvé pour 2 250 000 euros. Il s'agit de Bouygues Immobilier.

Deux critères ont été fixés pour l'attribution : le prix d'achat du foncier et la nature du projet immobilier. **La réalisation de 130 logements pour 11 000 m2 de surface de plancher a été retenue.**

L'acte de vente précise qu'il s'agit de 11 000 m2 minimum ce qui laisse entendre que le projet pourrait être bien plus important. Alain Roger membre de l'opposition soulignait les incohérences de l'acte de vente et les parties floues qui laissent une grande liberté à Bouygues de faire ce qu'il veut.

Michel Duby s'interrogeait sur l'intérêt d'un tel aménagement en ce lieu. La construction de 130 logements entraîne en effet un apport important de population, des flux de véhicules incessants sur des routes étroites déjà saturées, l'apport de nouveaux élèves à l'école du chef-lieu incapable de les accueillir.

La municipalité a-t-elle bien conscience des conséquences d'un tel projet et de la dégradation de la qualité de vie pour la population actuelle de ce secteur ? L'absence de concertation suite à l'annonce de ce projet immobilier est consternante et a fait déjà réagir vivement quelques voisins.

Les questions posées par le public en début de conseil du 29 novembre allaient dans ce sens. Nous nous interrogeons sur ce refus de faire vivre la démocratie et un manque de méthode avéré : pourquoi sortir du chapeau un tel lotissement sans aucune réflexion collective préalable ?

Les élus du conseil, de la majorité comme de l'opposition, auraient pu alerter sur les inconvénients et les risques de ce projet et faire des propositions constructives.

Grâce à un cahier des charges réfléchi collectivement, l'intérêt général des Passerands face à une opération qui a toute l'apparence d'une opération financière pour un groupe habitué à des affaires juteuses aurait été davantage préservé.*

Passerelle du Nant Bordon

Un investissement dans le vide

Lors du Conseil Municipal de juin, nous, les groupes **Passy 1 Avenir** et **Du bon sens pour Passy**, avons fait part de nos interrogations, surtout au regard du maigre dossier d'étude technique présenté.

De quoi s'agit-il ?

Une passerelle de 140 m au point fort de l'éboulement, annoncée pour 580 000 € HT en février puis pour 689 000 € HT, sans que soient pris en compte les aménagements de parkings, les accès, ni

même les études de faisabilité et environnementale, sans plan topographique. Le coût réel s'élèverait à plus d'un million d'euros. Si améliorer le passage existant du torrent peut s'entendre (pourquoi déjà ne pas rétablir la passerelle en bois comme auparavant), le coût pose question.

Sur le fond, nous avons dans un premier temps dénoncé le fait d'envisager un tel aménagement en limite de zone rouge du Plan de Prévention des Risques Naturels (voir les documents du P.P.R.N 2013). En 1983, l'ancienne route du Lac Vert avait été emportée par le Nant Bordon en raison des travaux pour assécher le Lac Gris à Plaine-Joux, à proximité du départ des téléskis du Tour et de Barmus. Or, le réseau hydraulique et l'écoulement du Nant Bordon avaient été modifiés en profondeur, conduisant à la crue et au glissement du terrain. Depuis cette date, les rives du Nant Bordon au niveau de l'ancienne route, ne cessent de se creuser et chaque orage ou fonte printanière, accentuent l'érosion. Il suffit de voir les fissures dans la partie amont de la route, pour constater que le terrain continue de bouger.

Nos deux groupes avaient dénoncé un investissement sous-évalué, (580 000 €) pour atteindre 826 000€ en janvier 2019. Or, les aménagements comme la coupe forestière nécessaire et la réfection des accès amonts et avals ne sont pas chiffrés. C'est pour cette raison que nous évaluons la facture finale aux alentours du million d'euros.

Au Conseil Municipal de septembre, le maire a indiqué que la passerelle sera accompagnée de deux nouveaux parkings au niveau de la Porte d'Eau (totems) et du Lac Vert... Une preuve que la majorité Kollibay vit encore dans les années 80 où tout était organisé autour de la voiture. Enfin, même si des subventions sont attendues, Passy va une nouvelle fois investir dans un équipement qui ne générera aucune recette pour la collectivité. Un investissement dans le vide...

Au Conseil Municipal de septembre, Patrick Kollibay affirmait qu'il n'était plus question de débat sur ce sujet, révélant une pratique autoritaire bien éloignée de la réflexion collective qui doit prévaloir dans une collectivité territoriale. Curieusement, il manquait 8 élus de son groupe ce soir là... A quoi sert alors de réunir le conseil, devenu simple chambre d'enregistrement puisque le maire a affirmé que la passerelle se ferait sans aucune discussion.

Les sommes engagées ne seraient-elles pas plus utiles ailleurs ? Quels sont les besoins des Passerands ? Des routes en état, des trottoirs, un vrai service public répondant aux besoins de la population, la rénovation du cinéma du plateau, de l'école de Chedde le Haut, des aménagements pour les jeunes... La majorité municipale répond par une passerelle au-dessus du Plateau d'Assy.

Déni de démocratie

Passerelle du Nant Bordon

Comme nous l'avons expliqué, le projet d'une passerelle aussi coûteuse qu'inutile a été présenté au conseil de février 2018.

Le coût annoncé par Monsieur Payraud était de 580 000 euros.

Le maire expliquait alors qu'il s'agissait d'une simple demande de subvention transmise à la Région et au conseil départemental pour financer partiellement ce pont.

Ces propos sont d'ailleurs repris dans le compte-rendu du conseil réalisé par le secrétariat de la mairie et signé du maire lui-même.

« *Monique Pouillot demande la confirmation que la délibération engagera seulement la demande de subvention et non le lancement du projet. Monsieur le Maire confirme.* »

Extrait du procès verbal du conseil du 22 février

Nous avons alors demandé au maire de répéter cet engagement avant le vote de la délibération.

Pourtant, lors du vote du budget de janvier 2019, la somme de 826 000 euros a été inscrite pour cette réalisation apportant la preuve que le coût de ce pont ridicule n'était pas établi. Lorsque nous avons demandé quand se déroulerait la discussion promise sur le projet lui-même, Patrick Kollibay a osé affirmer sans honte qu'en fait, il y avait eu débat en février, oubliant ses promesses d'un échange sur le fond.